

RÈGLEMENT

UTILISATION DU SITE DE L'ESCURAYS 2023

LE DOMAINE DE L'ESCURAYS EST UN SITE COMMUNAL

1 – PIQUE NIQUE – VIN D'HONNEUR : Ce site est mis à disposition pour l'organisation d'un pique-nique ou d'un vin d'honneur suivant les tarifs joints.

Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Ils pourront être modifiés par délibération du Conseil Municipal.

2 – RÉSERVATION – ANNULATION : Toute demande d'utilisation du site doit être faite auprès de la Mairie par l'utilisateur en complétant un formulaire de réservation. L'acceptation sera définitive après visa du Maire ou de l'Adjoint responsable. En cas d'avis négatif pour l'utilisation du site, les services de la Mairie aviseront le demandeur. En cas d'annulation, prévenir la Mairie par courrier.

3 – MONTAGE D'UN CHAPITEAU : Deux zones ont été délimitées pour l'accueil de chapiteau ou barnum (non fourni par la commune). Le montage de ceux-ci ne sera autorisé que dans les deux zones indiquées sur le plan :

- Zone 1 : 25 m X 25 m,
- Zone 2 : 25 m X 20 m,

Tarif de l'emplacement :

- 👉 **75€ par jour (particulier de la commune),**
- 👉 **115€ par jour (particulier et association hors commune).**

Un acompte de 50 % de la location sera versé le jour de la réservation. Le solde devra être réglé 8 jours avant la date d'utilisation. Le montage et le démontage sont à la charge du demandeur (particulier ou association), cependant, les dates de montage et de démontage seront à programmer avec le Maire ou l'Adjoint responsable.

4 – REMISE DES CLÉS : La remise des clés se fait **uniquement en Mairie** le vendredi (pour le week-end), la veille pour une utilisation en semaine. Il vous sera demandé (particuliers et associations) :

- ⇒ 1 chèque caution 100 € (conservé si nettoyage du site non effectué correctement et/ou non restitution des clés)
- ⇒ l'attestation d'assurance (si celle-ci n'a pas été donnée en même temps que le solde).

Les clés devront être rendues au secrétariat de la Mairie le lundi matin suivant la manifestation (pour le week-end).

Point d'eau et compteur électrique mis à disposition.

**Permanence week end
(seulement)
06.32.50.42.10**

5 – SÉCURITÉ : En cas de force majeure, sur décision du Maire, l'accès et la location du site seront annulés. Le stationnement sera interdit sur la voie de circulation. **Il est interdit d'allumer du feu sur le site** en dehors du barbecue mis à disposition par l'ARPE. Tout autre type de cuisson (cochon grillé – paëlla...) est subordonné à une autorisation expresse du Maire qui imposera un lieu prévu à cet effet et les mesures de sécurité nécessaires (extincteur, eau...)

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des familles.

6 – NETTOYAGE : Le site devra être laissé dans un état de propreté, les déchets seront emportés par l'utilisateur du site.

7 – DIVERS : Les parties boisées et les zones en rouge sur le plan sont interdites au pique-nique et à l'utilisation pour vin d'honneur ou autre ainsi que l'installation d'un barnum.

Le parking d'une capacité de 50 places environ est mis à disposition (cf plan).

Il est interdit de camper sur le site (camping-cars, tentes ou caravanes) (sauf dérogation du Maire pour surveillance du site pour 2 jours d'utilisation).

8 – ASSOCIATION ARPE : L'Association Renaissance du Patrimoine de l'Escrays a pour vocation l'entretien du domaine en partenariat avec la municipalité. Le bâtiment mis à la disposition de l'ARPE **n'est pas ouvert au public**. L'association met à disposition du matériel, prendre contact avec Monsieur Jean GUERCHET au :

06 84 71 88 27

La mise à disposition de matériel ou mobilier ne pourra se faire que si le demandeur a fait au préalable une demande de réservation du site auprès de la Mairie.

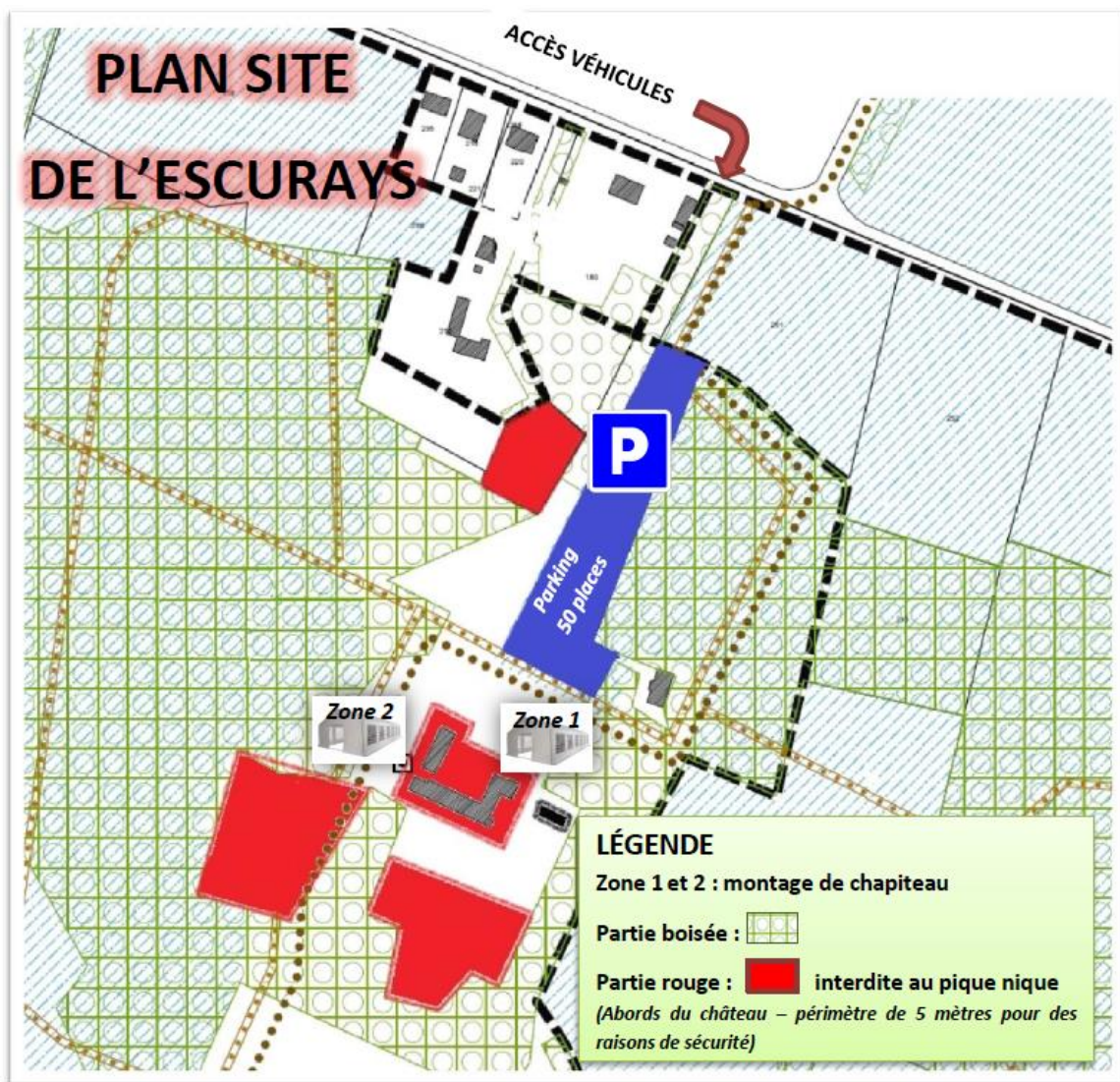


TABLEAU ÉLECTRIQUE – LAVOIR DE L'ESCURAYS

